

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS



RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS 2016

Depuis la **loi n° 95-101 du 2 février 1995**, relative au renforcement de la protection de l'environnement, chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit établir annuellement « un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ».

La **loi n° 2015-992 du 17 août 2015** relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifie les obligations du rapport annuel en introduisant « **le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets** ».

Le **décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015** portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets fixe les indicateurs techniques et financiers, devant figurer dans le rapport.

SOMMAIRE

A- LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
A.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE	4
a. Le territoire.....	4
b. Collecte : organisation et tonnages.....	5
c. Prévention :.....	12
A.2 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT	12
B- LES INDICATEURS FINANCIERS	15
a. Dépenses et recettes de la section de fonctionnement (données comptables)	15
b. Dépenses et recettes de la section d'investissement (données comptables)	16
c. Recettes issues des soutiens financiers et ventes industrielles	17
d. Couts aidés.....	19
e. Couts complets par étapes techniques et par flux	20

A- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE

a. Le territoire

Située en Haute-Savoie, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) regroupe 13 communes pour une superficie totale de 368.02 km².

Le territoire de la CCVT est à dominante rurale avec une densité de 52 hab./km². Le territoire est marqué par une importante augmentation de la population en périodes saisonnières essentiellement liée aux flux touristiques. Au 1^{er} janvier 2016, la population permanente de la CCVT était de **19 211 habitants**. Le nombre de professionnels bénéficiaires du service s'élève quant à lui à 1499.

La CCVT est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés depuis le 1^{er} janvier 2007. La commission déchets regroupe 19 élus (15 titulaires et 4 suppléants) qui travaillent sur la conduite et l'organisation de la gestion du service.

En 2016, **15 610 tonnes** de déchets (recyclables, non recyclables et déchetteries) ont été collectées sur le territoire de la CCVT soit environ **813 kg/habitant permanent**.

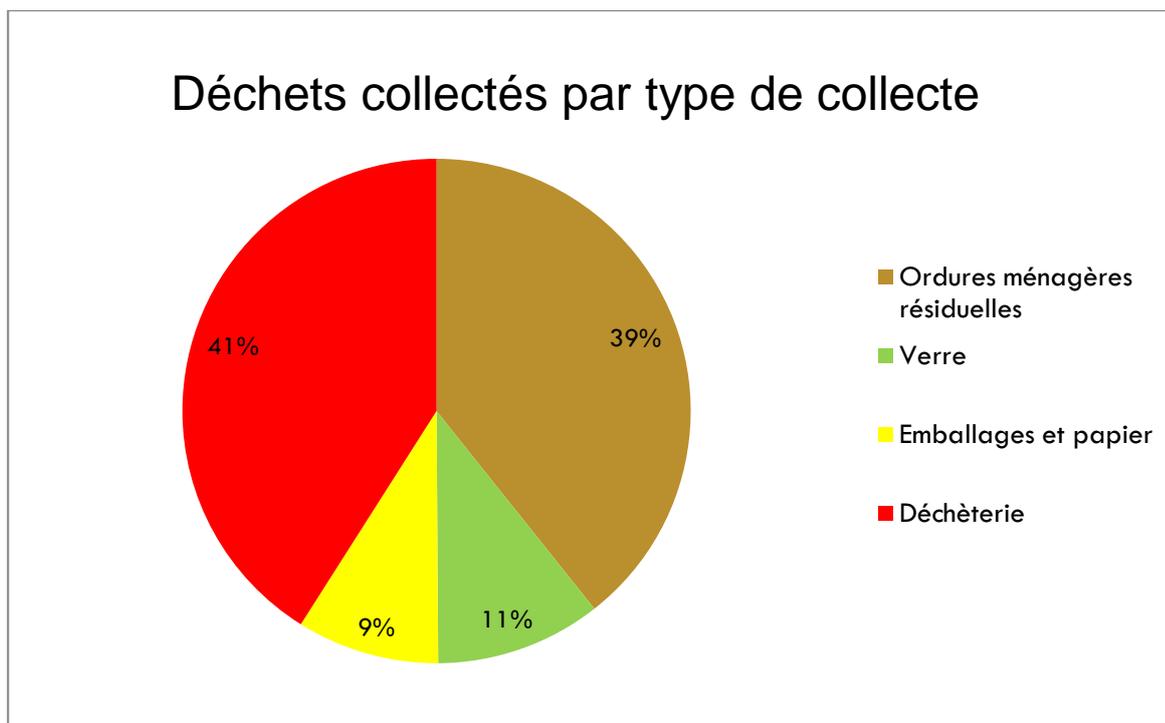
Le tonnage par habitant, supérieur à la moyenne nationale de 590 kg/hab./an, inclus les déchets issus de la fréquentation touristique.



FIGURE 1 : LE TERRITOIRE DE LA CCVT

b. Collecte : organisation et tonnages

■ Les tonnages 2016

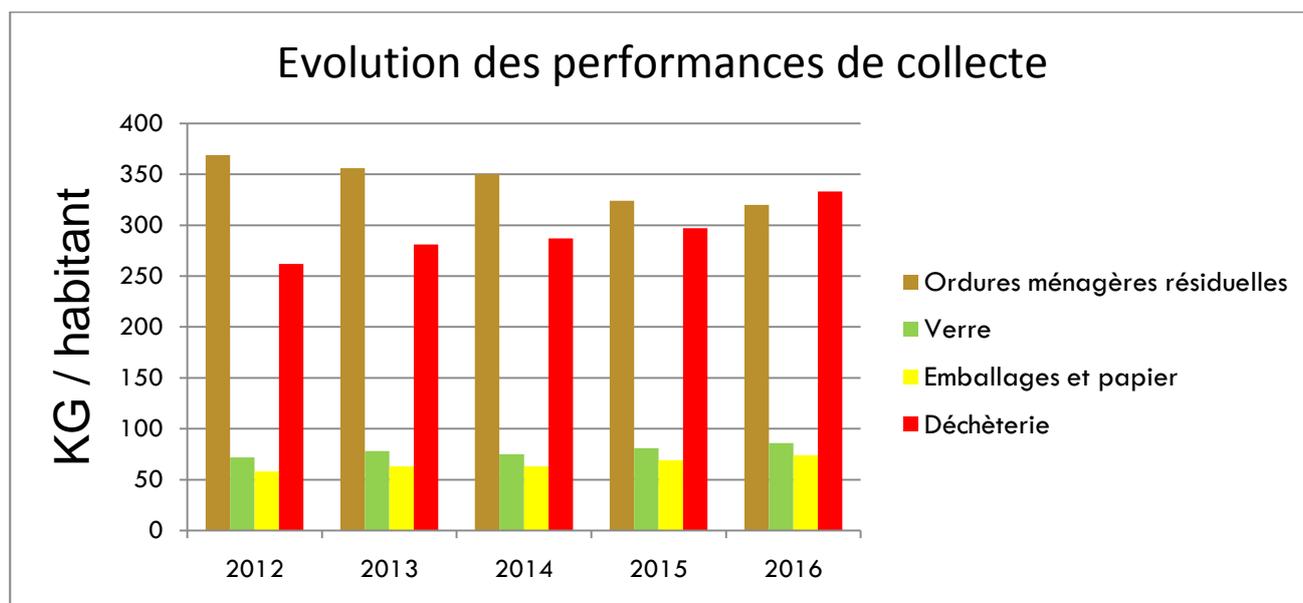


TABEAU 1 : EVOLUTION DES QUANTITE DE DECHETS DE 2012 A 2016 (EN TONNES)

Type de collecte	2012	2013	2014	2015	2016
Ordures ménagères résiduelles	6590	6489	6335	6168	6140
Verre	1313	1460	1417	1539	1649
Emballages et papier	1064	1159	1184	1307	1415
Déchèterie	4801	5204	5400	5651	6406
Total	13768	14312	14336	14665	15610

TABEAU 2 : EVOLUTION DES QUANTITE DE DECHETS DE 2012 A 2016 (EN KG/HABITANTS)

Type de collecte	2012	2013	2014	2015	2016
Ordures ménagères résiduelles	369	356	350	324	320
Verre	72	78	75	81	86
Emballages et papier	58	63	63	69	74
Déchèterie	262	281	287	297	333
Total	761	778	775	771	813



■ **Les ordures ménagères :**

▪ **Organisation de la collecte :**

La collecte des ordures ménagères est assurée en régie par la Communauté de communes. Elle est réalisée majoritairement en points d'apport volontaire (PAV) sur les 13 communes de la CCVT.

En 2016, la collecte en porte à porte a été largement réduite au profit de la collecte en PAV. Seules les communes de Thones et de la Clusaz conservent une collecte en porte à porte à raison d'une fois par semaine. La collecte en porte à porte est réduite à des secteurs restreints dans l'attente de l'installation de nouveaux points de collecte ainsi qu'aux professionnels situés sur les grands axes ou en zone artisanales.

Les collectes en porte à porte à La Clusaz et à Thones ont lieu respectivement les mardi et vendredi.

Fin 2016, la CCVT est équipée de 206 conteneurs semi-enterrés répartis en 107 points pour la collecte des ordures ménagères.

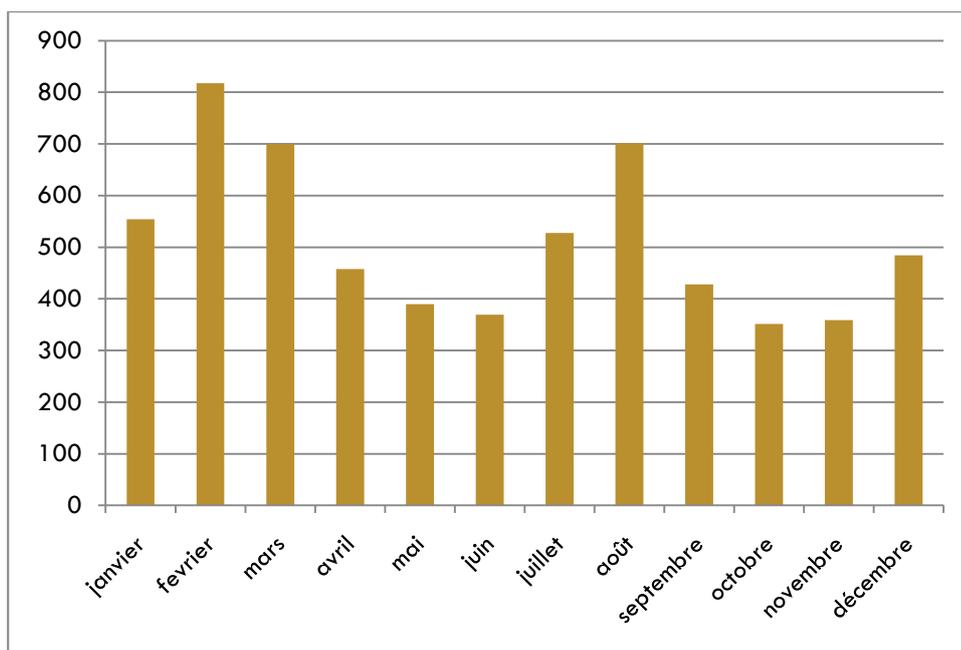
Une fois collectées, les ordures ménagères sont déchargées au quai de transfert situé au lieu-dit Morette à Thones. Elles sont ensuite transférées par l'entreprise de transport Mauffrey à l'unité de valorisation énergétique du Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy à qui est délégué le traitement par incinération. L'Unité de valorisation énergétique Sinergie est située à Chavanod.

▪ **Tonnages des ordures ménagères collectées :**

Le total des ordures ménagères collectées en 2016 s'élève à **6140 tonnes, soit 320 kg/hab. permanent**. Il faut noter l'importance de la variation saisonnière. En effet, on observe une augmentation des tonnages de +133% entre la basse saison et la haute saison touristique (352 tonnes en octobre contre 818 tonnes en février).

Total des ordures ménagères collectées en 2016 :
6140 Tonnes
Soit 320 kg/habitant permanent (contre 324 kg/hab. en 2015)

REPARTITION MENSUELLE DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES SUR LE TERRITOIRE



■ Le tri sélectif :

■ Organisation de la collecte :

En 2016, la collecte sélective des déchets recyclables est assurée par délégation par la société Excoffier Frères. Elle est entièrement réalisée en points d'apport volontaire grâce au réseau de conteneurs répartis sur les 13 communes du territoire.

Fin 2016, la CCVT est équipée de 136 conteneurs pour les emballages et le papier (111 conteneurs semi-enterrés et 25 bornes aériennes) répartis sur 122 points de collecte, ainsi que de 130 conteneurs pour le verre (130 conteneurs semi-enterrés et 27 bornes aériennes) répartis sur 128 points de collecte.

Une fois collectés, les déchets recyclables sont déchargés au centre de tri de l'entreprise Excoffier à Villy-le-Pelloux.

■ Tonnages des déchets recyclables collectés :

Le total des déchets recyclables collectés en 2016 s'élève à 3064 tonnes, dont 1415 tonnes d'emballages et papier (soit 74 kg/hab. permanent) et 1649 tonnes de verre (soit 86 kg/hab. permanent).

Total de déchets d'emballages recyclables et de papier collectés en 2016 :

1415 Tonnes

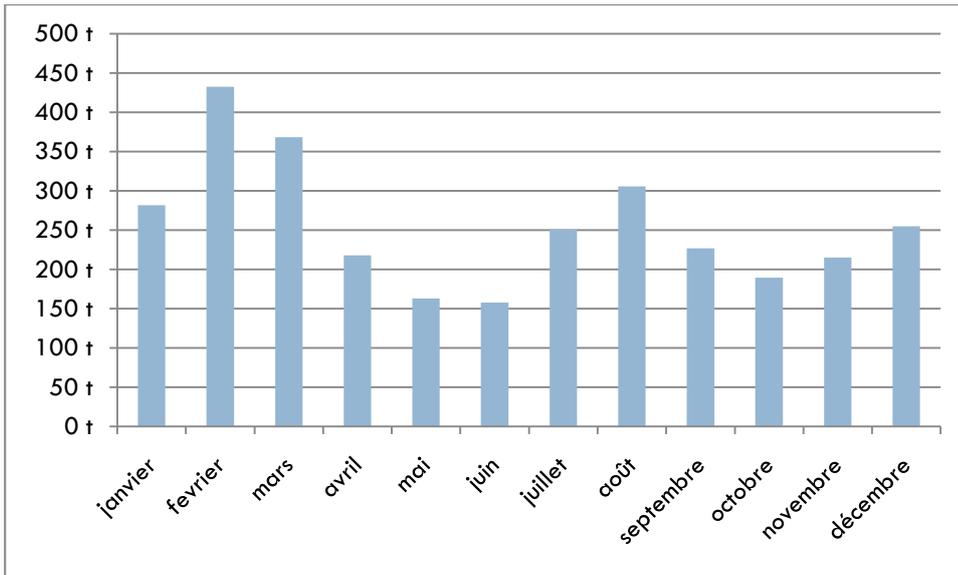
Soit 74 kg/habitant permanent (contre 69 kg/hab. en 2015)

Total de verre collecté en 2016 :

1649 Tonnes

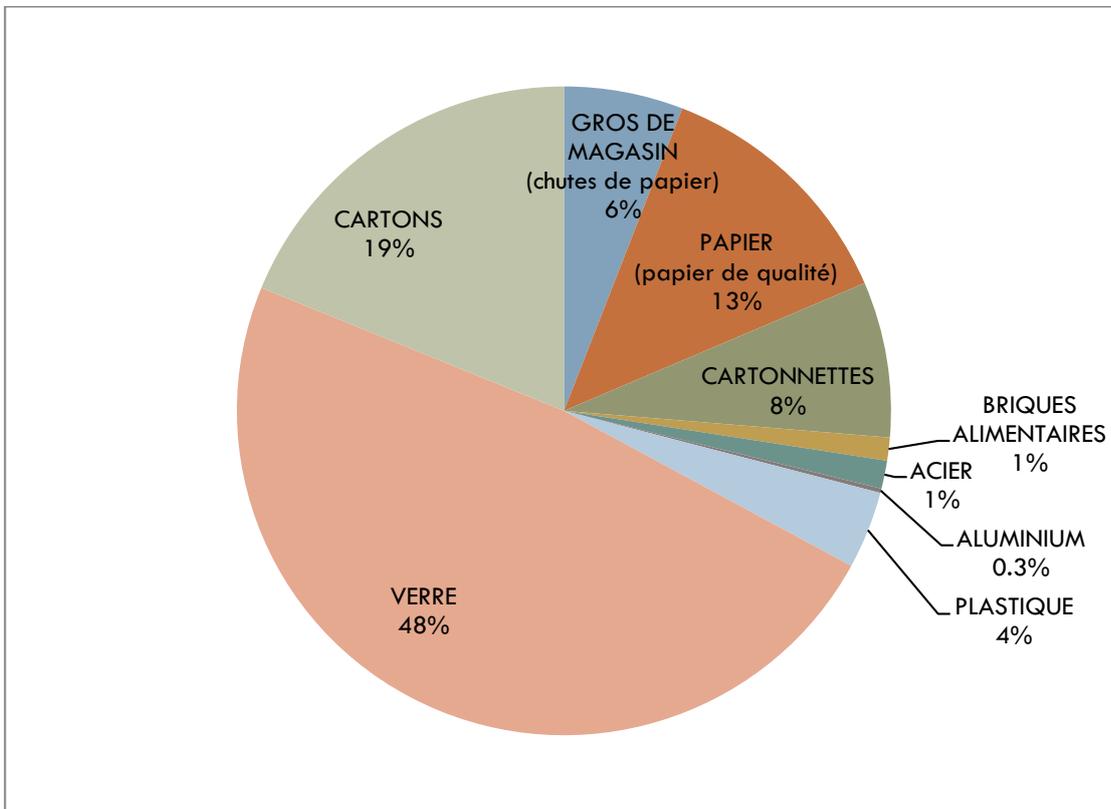
Soit 86 kg/habitant permanent (contre 81 kg/hab. en 2015)

REPARTITION MENSUELLE DES DECHETS RECYCLABLES COLLECTES SUR LE TERRITOIRE



De même que pour les ordures ménagères, on observe une importante variation saisonnière. En effet, on observe une augmentation des tonnages de +175% entre la basse saison et la haute saison touristique (157 tonnes en juin contre 432 tonnes en février).

REPARTITION DES MATERIAUX ISSUS DU TRI SELECTIF



■ Les déchets de déchetterie :

▪ Organisation :

Le territoire compte 5 déchetteries, situées sur les communes de Thônes, Saint Jean de Sixt, Manigod, Serraval et Dingy Saint Clair. Les 5 déchetteries sont gérées en régie par la CCVT.

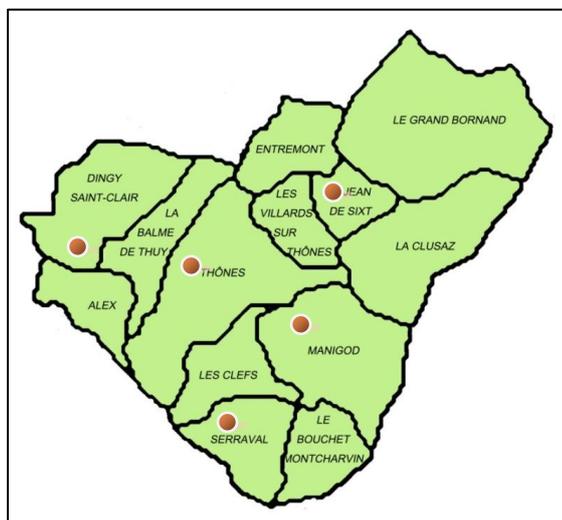


FIGURE 2 : LOCALISATION DES DECHETTERIES SUR LE TERRITOIRE

Les déchetteries de Thônes, Saint Jean de Sixt et Dingy Saint Clair acceptent les déchets suivants :

Encombrants,
 Incinérables,
 Gravats,
 Cartons,
 Ferraille,
 Piles et batteries,
 Bois,
 Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques,
 Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants, etc.)
 Huiles,
 Lampes usagées,
 Cartouches d'encre,
 Déchets verts,
 Mobilier,
 Textiles,
 Pneus...

Les déchetteries de Thônes et de Saint Jean de Sixt acceptent également les cadavres d'animaux inférieurs à 40 kg.

La déchetterie de Manigod accepte les déchets suivants :

Cartons,
 Encombrants,
 Ferraille,
 Gravats,
 Piles et batteries,
 Lampes usagées,

Cartouches d'encre,
Huiles,
Déchets verts,
DEEE,
Textiles,
Pneus...

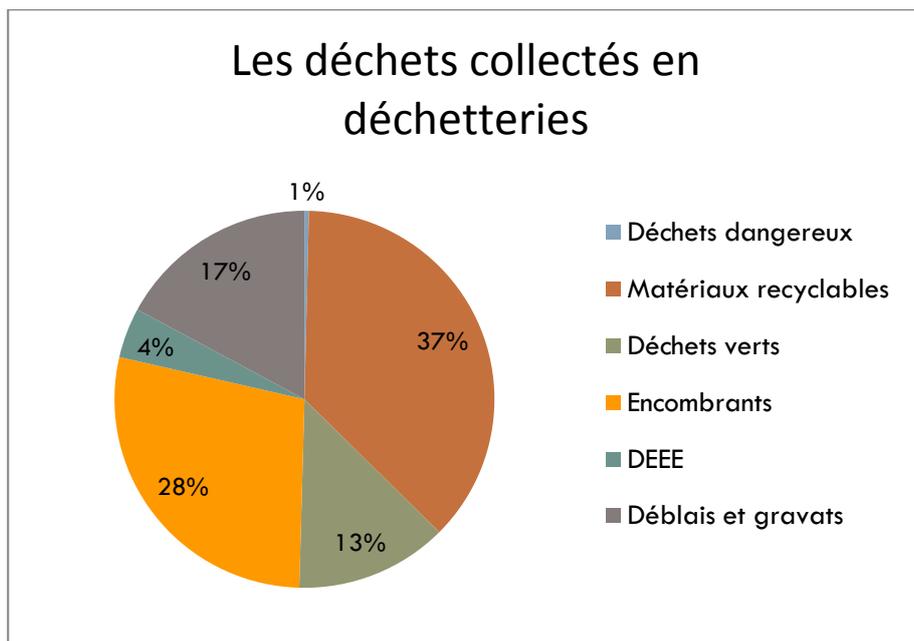
La déchetterie de Serraval accepte uniquement les encombrants, la ferraille, les cartons, les DEEE et les textiles.

Pour les particuliers résidant sur le territoire de la CCVT, l'accès à ces 5 déchetteries est gratuit dans la limite de 2 m³ par jour et par personne.

Pour les professionnels, l'accès est payant à raison de 17 €HT par m³ ou 9 €HT par ½ m³, sauf pour les cartons, le mobilier, la ferraille, les DEEE et les incinérables dont le dépôt est gratuit. En revanche, les professionnels ne sont pas autorisés à déposer de déchets verts, de gravats, de pneus et d'huiles moteur. Le règlement se fait en achetant des tickets à la CCVT ainsi que dans les mairies de La Clusaz, Saint Jean De Sixt, Thônes et Dingy Saint Clair.

L'entreprise Excoffier collecte la plupart des déchets, dans le cadre d'un marché de collecte ou en tant que prestataire de collecte de certains éco-organismes (EcoDDS, Ecosystème, Ecomobilier).

Le textile est collecté par la société Tri-Vallées, les pneus par Granulatex, les cartouches d'encre par Collectors, les cadavres d'animaux par Monnard Savoie etc.



- Tonnages des déchets collectés en déchetterie :

Le total des déchets collectés en déchetterie en 2016 s'élève à **6406 tonnes, soit 333 kg/hab. permanent.**

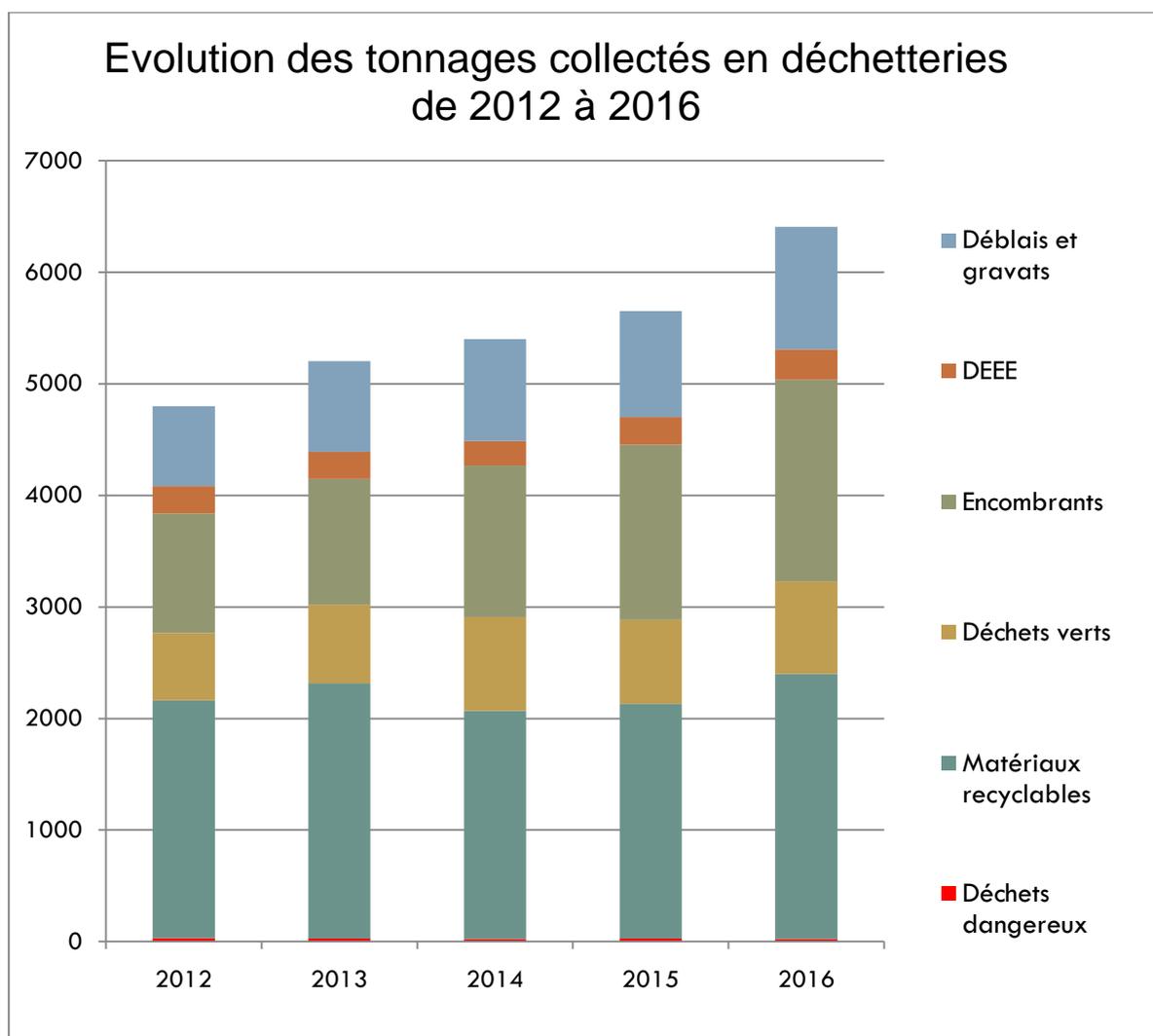
**Total des déchets collectés en déchetterie en 2016 :
6406 Tonnes
Soit 333 kg/habitant permanent (contre 297 kg/hab. en 2015)**

TYPES DE DECHETS COLLECTES EN DECHETTERIES

Types de dechets	Tonnages
Incinérables	509 t
Encombrants	834 t
Déchets verts	831 t
Bois	1209 t
Ferraille	474 t
Gravats	1017 t
Papiers-cartons	641 t
Plâtre	78 t
Batteries	5 t
DDS	35 t
mobilier	460 t
DEEE	274 t
Textiles	35 t
Piles	3 t
Lampes	1 t

TONNAGES COLLECTES PAR DECHETTERIE

Dechetterie	Tonnages
Dingy Saint Clair	589 t
Manigod	461 t
Saint Jean de Sixt	2886 t
Serraval	120 t
Thones	2349 t



La collecte des cartons des professionnels :

Une collecte de cartons en porte à porte est organisée pour les professionnels, à raison d'une fois par semaine. Les cartons collectés rejoignent les cartons de déchetteries.

c. Prévention :

La CCVT met en place depuis plusieurs années des actions de prévention.

- Incitation au compostage individuel :

Parallèlement à la mise en place de la collecte sélective, la CCVT développe le compostage individuel. Pour réduire les quantités d'ordures ménagères incinérées, elle propose des composteurs en polyéthylène de 400 L à un prix préférentiel de 20,40 €^{TTC}. Cette offre, réservée aux habitants de la communauté de communes, a rencontré un certain succès depuis le début de l'opération : **938 composteurs vendus depuis 2007 dont 65 au cours de l'année 2016.**

- Le stop pub :

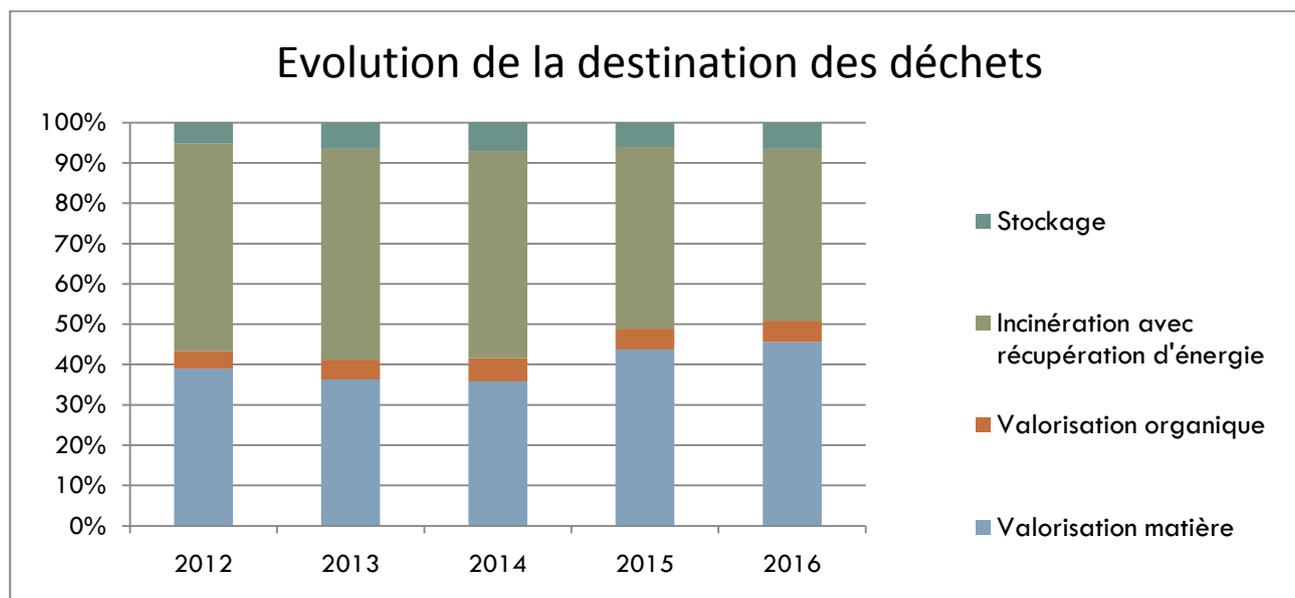
La CCVT fournit aux habitants qui le souhaitent des autocollants Stop pub afin de réduire le volume de déchets causé par la publicité papier.

- La communication :

La CCVT mène des actions de communication auprès des scolaires et du grand public afin de sensibiliser au tri et à la réduction des déchets.

A.2 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

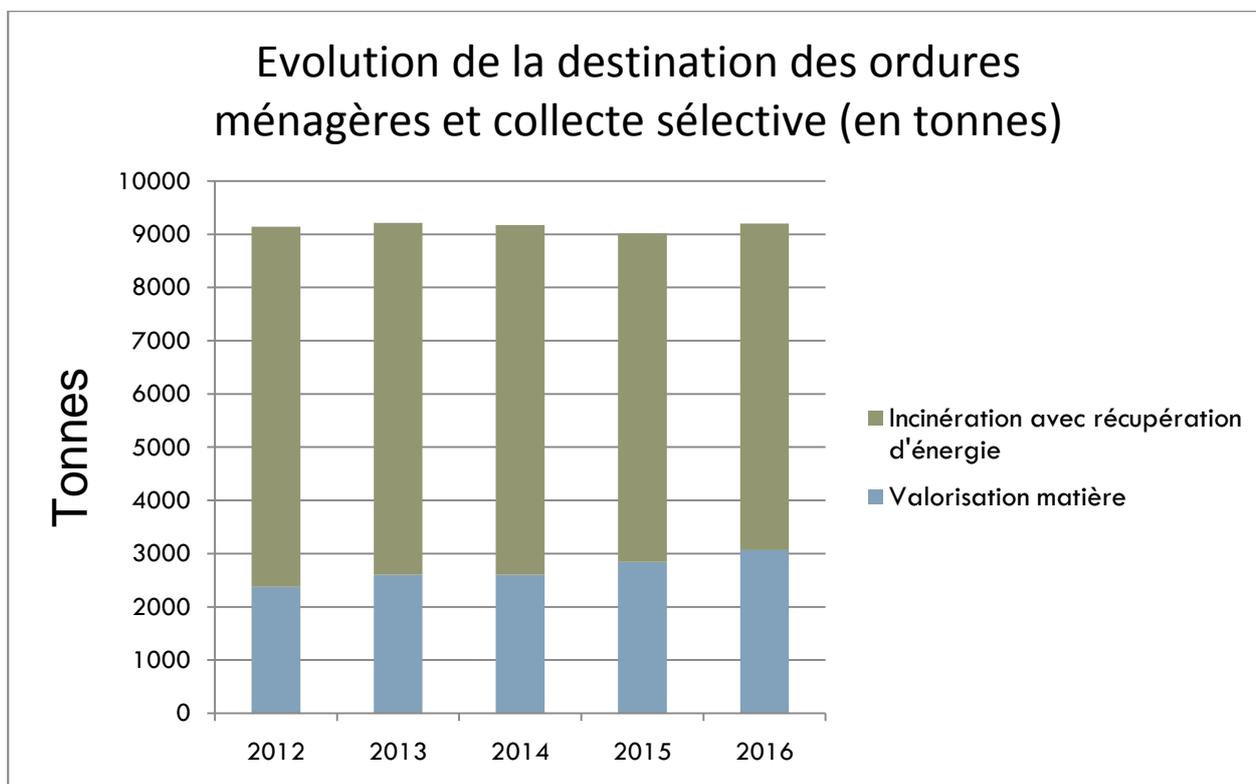
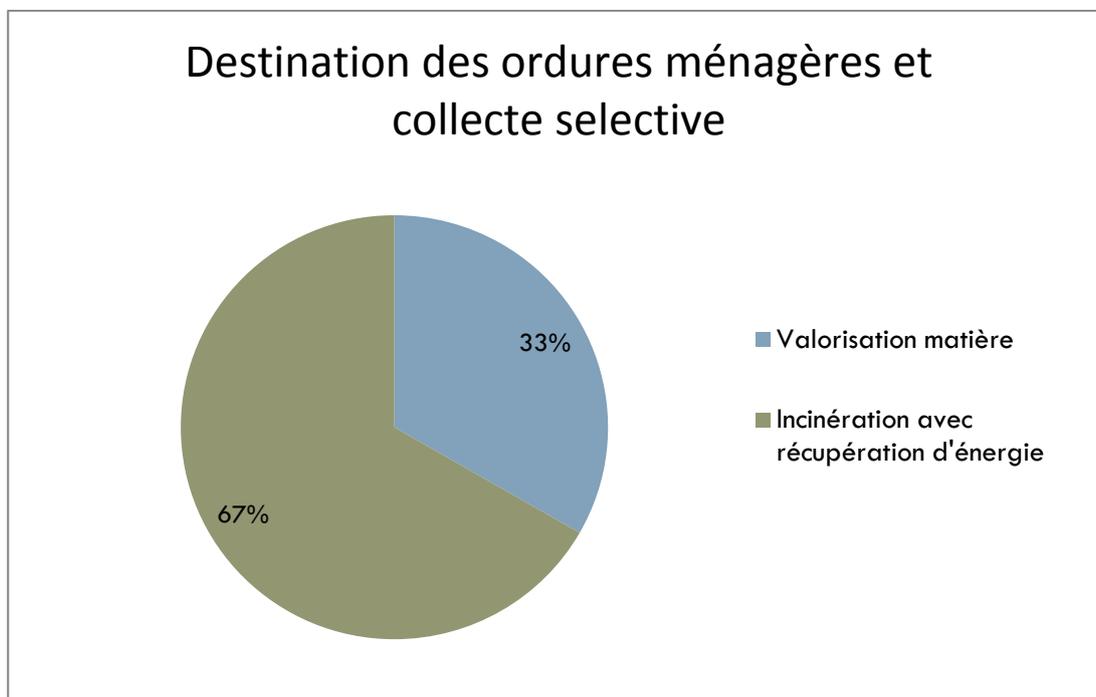
Selon leur type, les déchets suivent des filières différentes : incinération avec récupération d'énergie, tri puis recyclage matière, valorisation organique, stockage...



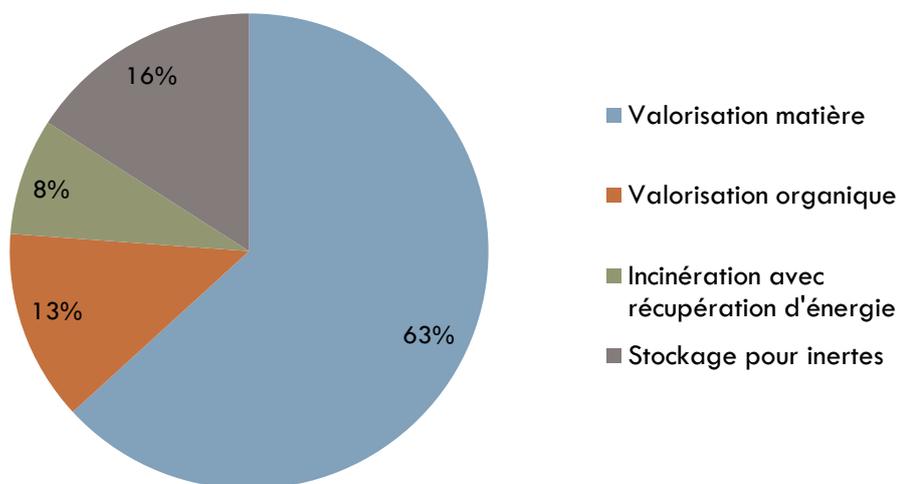
Les ordures ménagères sont incinérées à Chavanod, au sein de l'usine Synergie, unité de valorisation énergétique du Syndicat Intercommunal du lac d'Annecy.

Les déchets issus de la collecte sélective (multimatériaux) sont triés au centre de tri de Villy le Pelloux puis rejoignent différents centres de recyclage. Le verre est quant à lui stocké à Villy le Pelloux avant d'être transféré à Beziers afin d'être recyclé.

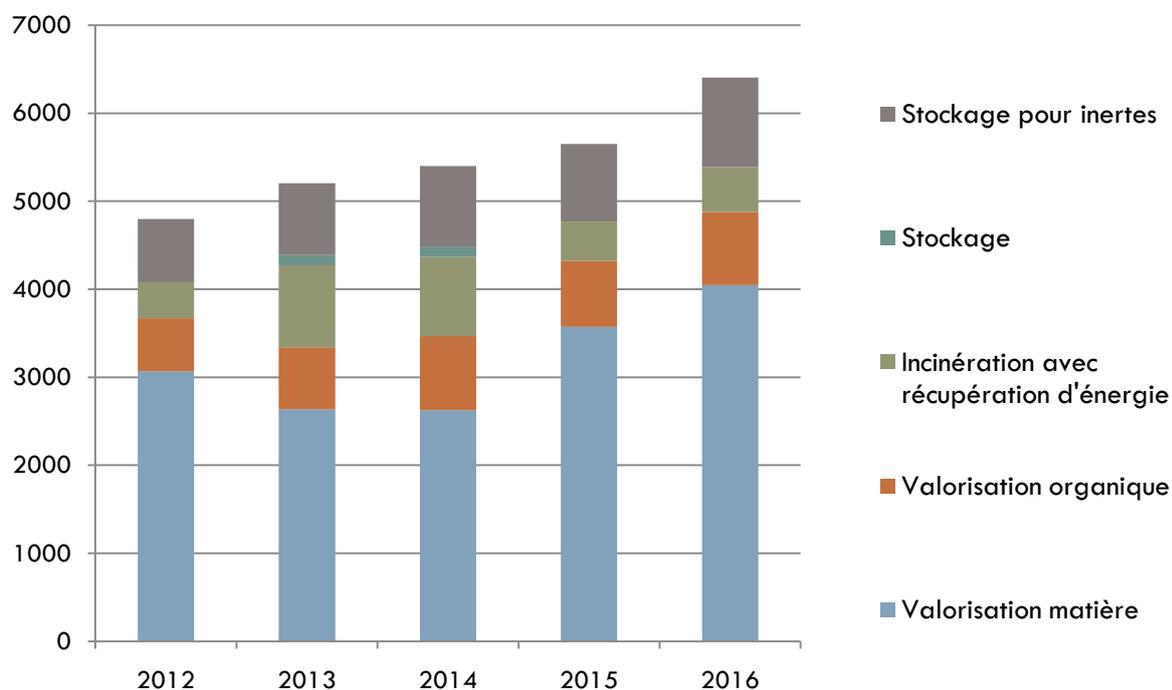
Les déchets issus des déchetteries suivent différentes filières. Suivant leurs types, ils font l'objet de valorisation matière (bois, plâtre, ferraille, cartons...), de valorisation organique (déchets verts), de valorisation énergétique ou de stockage (inertes).



Destination des déchets de déchetteries



Evolution de la destination des déchets de déchetteries



B- LES INDICATEURS FINANCIERS

a. Dépenses et recettes de la section de fonctionnement (données comptables)

DEPENSES	Ordures Ménagères	Collecte sélective	Déchetteries	TOTAL
Charges à caractère général	1 300 964	472 149	487 849	2 260 962
Charges de personnel	298 276	86 539	172 891	557 706
Charges exceptionnelles + autres charges courantes	8 107	1 751	0,00	9 858
Amortissement des immobilisations	232 381	83 657	92 443	408 481
Valeurs comptables des immobilisations cédées	16 326	3 558	0,00	19 884
Intérêts des emprunts	49 584	14 671	24 057	88 312
TOTAL 2016	1 905 641	662 327	777 240	3 345 208
TOTAL 2015	2 061 990	576 748	715 424	3 354 163

RECETTES	Ordures Ménagères	Collecte sélective	Déchetteries	TOTAL
Excédent de fonctionnement reporté	903 912	- 467 152	- 169 737	267 023
Amortissement des subventions	0	0	12 778	12 778
REOM + autres produits des services + rachats déchets triés	1 930 623	245 667	746 406	2 922 696
Soutiens	0	395 380	52 817	448 197
TOTAL 2016	2 834 535	471 310	642 264	3 948 109
TOTAL 2015	2 365 236	486 702	797 211	3 649 150

b. Dépenses et recettes de la section d'investissement (données comptables)

DEPENSES	Ordures ménagères	Collecte sélective	Déchetteries	TOTAL
Conteneurs, installations et travaux divers	196 999	116 077	22 620	335 696
Amortissement des subventions d'investissement	0	0	12 778	12 778
Remboursement du capital emprunt	120 033	33 273	71 337	224 643
TOTAL 2016	317 032	149 350	106 735	573 117
TOTAL 2015	257 172	171 188	81 150	509 510

RECETTES	Ordures ménagères	Collecte sélective	Déchetteries	TOTAL
Excédents d'investissement reporté	178 815	27 779	- 79 691	129 903
Réserves	27 963	0	0	27 963
Amortissement des immobilisations	248 708	87 216	92 443	428 367
Prêt	0	642 000	285 000	927 000
TOTAL 2016	455 486	756 995	297 752	1 510 233
TOTAL 2015	326 190	198 496	111 727	636 414

c. Recettes issues des soutiens financiers et ventes industrielles

En € totaux		Ordures ménagères	Verre	Emballages et JRM	Déchets des déchèteries	Total
	Matériaux	0	35 875	186 388	42 693	264 955
	Autres produits (bacs, composteurs...)	17 057	12 661	12 661	326	42 706
	Total industriels	17 057	48 536	199 049	43 019	307 661
Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées	16 226	15 166	377 042	43 649	452 083
Aides	Reprises des subventions d'investissement	0	0	0	12 778	12 778
	Total aides	0	0	0	12 778	12 778

En €/hab.		Ordures ménagères	Verre	Emballages et JRM	Déchets des déchèteries	Total
	Matériaux	0	2	10	2	14
	Autres produits	1	1	1	0	2
	Total industriels	1	3	10	2	16
Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées	1	1	20	2	23
Aides	Reprises des subventions d'investissement	0	0	0	1	1
	Total aides	0	0	0	1	1

DETAIL DES RECETTES ISSUS DE LA VENTE DES MATERIAUX DE LA COLLECTE SELECTIVE EN 2016

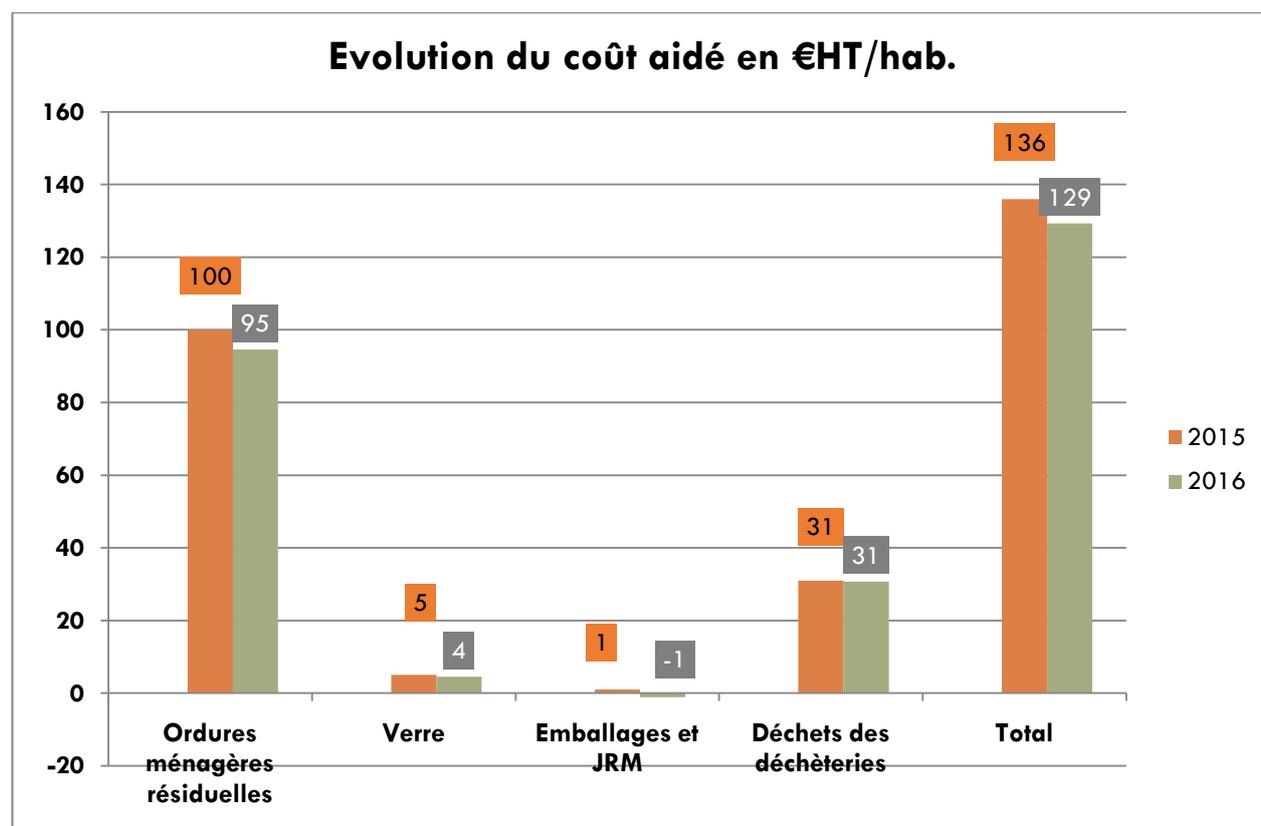
2016					
PRODUIT	ENTREPRISE	TRIMESTRE	PRIX DE REPRISE	TONNES REPRISES	RECETTES
PLASTIQUE	VALORPLAST	1	184 €/T	48,882 T	8 994,29 €
		2	205 €/T	34,748 T	7 123,34 €
		3	187 €/T	30,922 T	5 782,41 €
		4	154 €/T	16,7 T	2 571,80 €
		TOTAL			131,252 T
ACIER	ARCELOR MITTAL	1	66,02 €/T	20,043 T	1323,24 €
		2	71,64 €/T	5,648 T	404,62 €
		3	100,65 €/T	11,672 T	1174,79 €
		4	79,18 €/T	10,085 T	798,53 €
		TOTAL			47,45 T
VERRE	OI MANUFACTURING	1	23,31 €/T	598,17 T	13 943,34 €
		2	23,31 €/T	324,66 T	7 567,82 €
		3	23,31 €/T	463,53 T	10 804,88 €
		4	23,31 €/T	254,9 T	5 941,72 €
		TOTAL			1 641,26 T
ALUMINIUM	REGEAL AFFIMET	2	475,86 €/T	6,457 T	3 072,63 €
		4	463,63 €/T	0,93 T	431,18 €
		TOTAL			7,39 T
BRIQUES ELA	REVIPAC	1	10 €/T	14,50 T	145,03 €
		2	10 €/T	7,21 T	72,12 €
		3	10 €/T	16,75 T	167,52 €
		4	10 €/T	0,51 T	5,12 €
		TOTAL			38,98 T
PAPIER (1,11)	EXCOFFIER	1	85,75€/T pour janvier 84,58€/T pour février 85,63€/T pour mars	152,129 T	12 974,79 €
		2	93,13€/T pour avril 94,04€/T pour mai 95,11 €/T pour juin	127,835 T	12 043,90 €
		3	95,59€/T pour juillet 100,37€/T pour août 98€/T pour septembre	112,668 T	11 031,05 €
		4	96,23 €/T pour octobre 96,50 €/T pour novembre 93,68€/t pour décembre	38,171 T	3 666,05 €
		TOTAL			430,803 T
EMR (5.02)	EXCOFFIER	1	85,57€/T pour janvier 89,49€/T pour mars	73,64 T	6 398,90 €
		2	98,81€/T pour avril 97,84€/T pour mai 92,99€/T pour juin	93,75 T	8 972,20 €
		3	99,28€/T pour juillet 109,17€/T pour septembre	68,44 T	7 013,79 €
		4	100,06€/t pour octobre 99,77€/T pour novembre	76,502 T	7 647,23 €
		TOTAL			312,332 T
GROS DE MAGASIN (1,02)	EXCOFFIER	1	64,77€/T pour janvier 64,37€/T pour février 65,99€/T pour mars	77,247 T	5 050,80 €
		2	73,97 €/T pour avril 74,5€/T pour mai 71,89€/T pour juin	51,255 T	3 796,63 €
		3	75,01 €/T pour juillet 84,5 €/T pour août 83,48 €/T pour septembre	58,626 T	4 701,30 €
		4	79,66 €/T pour octobre 78,9€/t pour novembre	13,4 T	1 058,78 €
		TOTAL			200,528 T
TONNAGE TOTAL					2809,99 T
RECETTES TOTALES					154 679,80 €

Recettes en 2015 : 139 415 euros

d. Coûts aidés
COÛT AIDE TOUS FLUX CONFONDUS ET POUR CHAQUE FLUX DE DECHETS :

		Ordures ménagères	Verre	Emballages et JRM	Déchets des déchèteries	Total
Coût aidé en €HT	2014					
	2015	1 888 823	92 829	17 341	582 158	2 581 151
	2016	1 820 207	86 175	-22 107	590 630	2 487 651
Evolution 2016/2015 en %	2016/2015	-4%	-7%	-227%	1%	-4%
Coût aidé en €HT/hab.	2014					
	2015	100	5	1	31	136
	2016	95	4	-1	31	129
Coût aidé en €HT/tonne	2014					
	2015	306	60	13	122	186
	2016	296	52	-16	110	171

		Ordures ménagères	Verre	Emballages et JRM	Déchets des déchèteries	Total
Ratio en kg/hab.	2014					
	2015	324	81	69	247	721
	2016	320	86	74	279	757
Evolution 2016/2015 en %	2016/2015	-1%	6%	7%	13%	5%



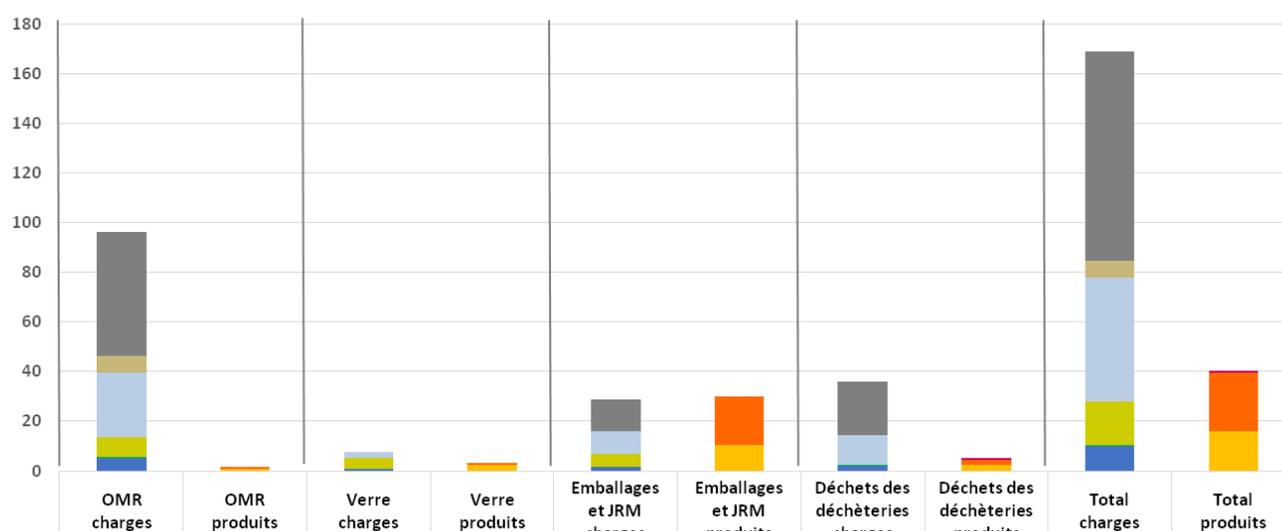
* Gravats non compris

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets et les aides publiques.

e. Coûts complets par étapes techniques et par flux

		Ordures ménagères	Verre	Emballages et JRM	Déchets des déchèteries	Total
€HT	Précollecte	152 545	90 349	93 464		336 358
	Collecte	504 294	46 166	179 996	234 267	964 722
	Transport	126 042	0	0	87	126 129
	Traitement	963 787	0	245 644	412 506	1 621 936
€HT/hab.	Précollecte	8	5	5		17
	Collecte	26	2	9	12	50
	Transport	7	0	0	0	7
	Traitement	50	0	13	21	84
€HT/tonne	Précollecte	25	55	66		23
	Collecte	82	28	127	44	66
	Transport	21	0	0	0	9
	Traitement	157	0	174	77	111

Charges et produits en €HT/hab. total et par flux



	OMR charges	OMR produits	Verre charges	Verre produits	Emballages et JRM charges	Emballages et JRM produits	Déchets des déchèteries charges	Déchets des déchèteries produits	Total charges	Total produits
■ Aides		0		0		0,0		0,7		1
■ Soutiens		1		0,8		19,6		2,3		23
■ Produits industriels		1		2,5		10,3		2,2		16
■ Traitement	50		0		12,8		21,4		84	
■ Transport	7		0,0		0,0		0,0		7	
■ Collecte	26		2,4		9,4		12,2		50	
■ Précollecte	8		4,7		4,9				17	
■ Prévention	0,2		0,0		0,0		0,1		0	
■ Structure et communication	5		0,7		1,8		2,2		10	

ANALYSE DES COUTS :

Le cout aidé global de collecte et de traitement des déchets a baissé de 4% entre 2015 et 2016. Le cout en €/hab. s'élève à 129 euros contre 136 en 2015.

Le cout aidé par habitant diminue pour chacun des flux.

- Les couts du flux Ordures ménagères sont en baisse, principalement grâce à une diminution des couts de collecte (- 50 000 euros).
- Le cout aidé pour le flux Verre baisse légèrement par rapport à 2015. Les charges et les produits sont en hausse (+ 12 000 euros de charges liés à la précollecte et à la collecte / + 20 000 euros de produits).
- Concernant le flux Multimatériaux, on observe une augmentation des charges de plus de 34 000 euros (dont +20 000 pour le tri, +10 000 liés à la collecte et à la pré collecte). Cette augmentation est toutefois compensée par la hausse des produits (vente de matériaux et soutiens). Après une année (2015) où le cout aidé du flux Multimatériaux était passé en valeur positive, celui-ci repasse en valeur négative pour 2016.
- Pour les déchetteries, le cout aidé global est proche de celui de 2015. Il importe cependant de noter que les charges liées au traitement ont augmenté de 50 000 euros. On notera à l'inverse une baisse de plus de 15 000 euros sur le poste incinération, celle-ci étant liée à la baisse des tonnages incinérés (encombrants détournés de l'incinération). Concernant les produits, on observe une légère hausse issue des ventes de matériaux et des soutiens (+ 5000 euros).

Le cout aidé total s'élève à 171 €/T.

Couts :

- 296 €/T pour la collecte et le traitement des ordures ménagères
- 110 €/T pour les déchetteries
- 52 €/T pour le verre

Gains :

- 16 €/T pour le flux Multimatériaux

EVOLUTIONS PREVISIBLES :

Pour 2017, l'évolution majeure en termes de collecte concernera la reprise de la collecte sélective en régie.

La collecte des cartons des professionnels en porte à porte sera progressivement restreinte et remplacée par une collecte en compacteurs.

Une collecte des biodéchets des professionnels sera également progressivement mise en place courant 2017.

A NOTER :

Alors que la loi de transition énergétique pour la croissance verte impose une réduction de 10% des DMA entre 2010 et 2020, on observe que de gros progrès sont à faire dans le domaine de la prévention. En effet, avec 15 610 tonnes en 2016 contre 13 109 tonnes en 2010, on observe une augmentation de 19% de Déchets Ménagers et Assimilés.